Règlement Trail du Lac Blanc 2027

1.Présentation :
Le Trail du Lac Blanc est une compétition sportive ouverte aux coureurs initiés. Elles donnent lieu à un classement et à des récompenses en fonction des catégories.
Elles se déroulent en pleine nature et en semi-autonomie sur un parcours balisé, le 14 février 2027.
Deux parcours sont proposés avec un 18km (600m de dénivelé) et un 8.5km (370m de dénivelé)

2.Organisation :
Elle est assurée par des bénévoles et par la société TEAM COM.

3.Inscriptions :
Pour vous accueillir au mieux, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 12 février, 11h59 et dans la limite de 800 coureurs au total sur l'ensemble des courses.

4.Tarifs Inscriptions :
18 km
Tarif : 25€ pour les 200 premiers inscrits / 27€ pour les 200 suivants
8.5 km
Tarif : 13€ pour les 200 premiers inscrits / 15€ pour les 200 suivants

Votre inscription ne sera validée que si vous présentez dès l'inscription sur Strayde :
- Votre licence FFA ou sa copie, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running en cours de validité le jour de la manifestation sportive.
- Ou une licence sportive en cours de validité le jour de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ; ou sa copie.
- Ou une attestation PPS téléchargeable sur https://pps.athle.fr/
Sans présentation de ces documents, l'organisation ne pourra vous remettre votre dossard.

5. Participation :
Les participants doivent être entraînés au terrain montagneux et familiarisés avec les imprévus qui peuvent survenir en montagne. Avant de prendre le départ, il vous est vivement conseillé de prendre la météo pour adapter votre tenue aux conditions qui peuvent être changeantes, tempétueuses et froides.

6. Retrait des dossards :
Le retrait des dossards s'effectue chez :
- Run Aventure de Colmar le vendredi de 10h00 à 12h30 et 13h30 à 19h00 et samedi de 9h30 à 18h00
- A l'Auberge du Blancrupt, le dimanche à partir de 8h30

7. Horaires :
Le départ sera donné le dimanche 14 février 2027 à 9h30 pour le 18km et 10h00 pour le 8.5 km.

8. Barrière horaire :
Barrières horaires
18 km : 3h00 maximum (passage au KM 9 en 1h25)
8.5 km : 2h00 maximum (passage au KM 4 en 50 mn)
*Le kilométrage peut être approximatif en raison des différents moyens de mesure.

9. Matériel Recommandé :

Du matériel est recommandé pour des questions de sécurité. Vous évoluerez en nature et en montagne, sur un terrain pouvant être accidenté et avec une météo pouvant être variable.
L'organisation se réserve le droit de modifier la liste en fonction des conditions météorologiques. Vous serez averti via la page Facebook et le site internet.
- 1 réserve d'eau ou de boisson énergétique d'0,5 litre minimum.
- 1 gobelet personnel. Attention dans un souci d'écologie, il n'y aura pas de gobelets plastiques sur les stands de ravitaillements ! (pour toutes les courses).
- 1 sifflet (pour toutes les courses).

Des contrôles inopinés seront effectués sur les postes de ravitaillement. En cas de manque du matériel obligatoire, des pénalités de retard seront attribuées aux coureurs : 10 minutes par élément manquant.

10. Parcours :

Ils sont visibles sur le site internet www.agence-teamcom.fr. Ils seront balisés à l'aide de rubalise, de panneaux signalétiques, et de fanions. L'organisation prend un grand soin à rendre le parcours bien visible. Elle ne pourra donc pas être tenue pour responsable d'un manque d'attention et de vigilance de la part des coureurs.

11. Ravitaillements :

Un ravitaillement sera disponible sur le parcours et à l'arrivée.

12. Chronométrage :

Le chronométrage des courses sera assuré à l'aide puces électroniques par la société As2Pic.

13. Récompenses :

La remise des récompenses se déroulera à 12h00 pour le top 3 scratch H et F .

14. Secours :

Ils seront assurés par une équipe agréée présente sur les parcours et à l'arrivée.

15. Droit à l'image :

Chaque participant autorise l'organisation ainsi que les ayants-droits, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la manifestation.
L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement ainsi que les barrières horaires, sans préavis. En cas de conditions météo défavorables (forte dépression avec d'importantes quantités de pluie et de neige en altitude, fort risque orageux…) le départ peut être reporté de vingt-quatre heures au maximum, au-delà, la course sera annulée.
En cas de nécessité, l'organisation se réserve le droit de modifier ou éliminer certaines parties du parcours.

16. Assurances :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, qui renoncent à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et de conséquences ultérieures qui surviendraient suite à la course.
Lors de son inscription en ligne, pour confirmer son dossier, le coureur signe une déclaration de décharge de responsabilité.
Chaque coureur est tenu de souscrire une assurance personnelle contre les accidents, auprès d'une compagnie de son choix.

17. Annulation et remboursement :

En cas d’annulation des courses à cause de la météo, aucun remboursement ne sera effectué. De plus, aucun remboursement ne sera effectué aux coureurs en cas d’annulation de leur propre fait même pour des raisons médicales.